

Avis important concernant l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2020

Proposition ajustée concernant l'utilisation du bénéfice résultant du bilan et distribution ordinaire d'un dividende provenant du bénéfice résultant du bilan et des réserves d'apports en capital

Cher Actionnaires,

Le 25 mars 2020, nous avons publié l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire du Credit Suisse Group AG qui aura lieu le 30 avril 2020.

Par la suite, à la demande de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, le Conseil d'administration a analysé la proposition relative à l'affectation du bénéfice résultant du bilan et à la distribution d'un dividende (point 3 de l'ordre du jour), qui sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2020. Compte tenu de la solidité financière du Crédit Suisse, le Conseil d'administration a reconfirmé la capacité de la société à verser l'intégralité du montant du dividende pour l'exercice 2019. Toutefois, compte tenu des défis économiques globaux résultant de la pandémie de COVID-19 (coronavirus), le Conseil d'administration propose une distribution d'un dividende en deux tranches et, par conséquent, a ajusté la proposition à soumettre à l'Assemblée générale du 30 avril 2020 concernant l'utilisation du bénéfice résultant du bilan et la distribution d'un dividende ordinaire à partir du bénéfice résultant du bilan et des réserves issues d'apports en capital:

Distribution d'un dividende ordinaire total de CHF 0,1388 brut par action nominative provenant pour moitié du bénéfice résultant du bilan et pour moitié des réserves issues d'apports en capital.

Sous réserve de circonstances qui prévaudront alors, le Conseil d'administration a l'intention de convoquer une Assemblée générale extraordinaire à l'automne 2020 pour proposer une deuxième distribution d'un dividende du même montant aux actionnaires. Le dividende total pour l'exercice 2019 à distribuer en 2020 serait alors conforme à notre intention d'augmenter le dividende d'au moins 5% par an.

Toutes les autres propositions du Conseil d'administration restent inchangées.

La version révisée de l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire et le rapport actualisé de l'organe de révision indépendant concernant la proposition de distribution d'un dividende ajustée seront disponibles sur notre site internet à l'adresse **credit-suisse.com/agm**. Le rapport actualisé de l'organe de révision indépendant sera également disponible pour consultation au siège de Credit Suisse Group AG, Paradeplatz 8, 8001 Zurich, à partir du jeudi 9 avril 2020.

Veillez agréer, chers actionnaires, nos salutations distinguées.

Zurich, le 9 avril 2020

Pour le Conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'U. Rohner', written in a cursive style.

Urs Rohner
Président

Remarque: Modification des instructions de vote au représentant indépendant

Les actionnaires qui ont déjà donné leurs instructions et ne souhaitent pas les modifier n'ont pas besoin d'entreprendre quoi que ce soit. Leurs instructions au représentant indépendant sont réputées être également valides pour la proposition de distribution d'un dividende ajustée.

Les actionnaires qui ont déjà donné des instructions au représentant indépendant peuvent changer leurs instructions en demandant un nouveau formulaire ou de nouvelles données d'accès personnelles au portail des actionnaires jusqu'au 21 avril 2020 à Credit Suisse Group AG, Registre des actions RXS, 8070 Zurich, Suisse, share.register@credit-suisse.com, +41 44 332 02 02.

Toutes modifications des instructions données au représentant indépendant doivent être soumises jusqu'au lundi 27 avril 2020.

Si un actionnaire donne des instructions aussi bien par le biais du portail des actionnaires que par écrit, la dernière instruction fournie est prise en compte.